

Liste des délibérations Conseil Municipal du 6 novembre à 18 h 30

Date de convocation : 30/10/2025
Affichage ordre du jour : 30/10/2025

Conseillers en exercice : Philippe TOURRIER ; Jannick DE SALVADOR ; Victorine FRAISSE ; Alain IDOUX ; Valérie ROFIDAL ; Martine DURAND-RAMBIER ; Philippe GERBIER ; Adrien GONZALVEZ ; Franck BRITTO ; Soizic CHARLES ;

Pouvoirs : Olivier PUJOLS donne procuration à Frnack BRITTO, Philippe MARTIN donne procuration à Valérie ROFIDAL, Virginie BADAROUX donne procuration à Jannick DE SALVADOR

Absents : Romuald KLEIN ; Jérôme THONNAT ; Elisette BASTOS GOMES ; Solane SPEISER ; Laurent MARSEAUT ;

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 13

Désignation du secrétaire de séance : Valérie ROFIDAL

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 octobre 2025

67-1 Risques statutaires CDG34

68-2 Tarifs à la nuitée - gîtes Presbytère

69-3 Subvention CCAS et écoles maternelle et élémentaire

70-4 DM – Budget principal

71-5 DM – BATVA

72-6 Révision des loyers

73-7 Cadeaux bénévoles bibliothèque et gîtes

74-8 Convention financière Hérault Energie

Approbation du PV du CM du 9 octobre 2025 : À l'unanimité

06.11.2025 / N° 67-1 / 4. Fonction Publique / 4.1.6 autres actes
Risques statutaires CDG34

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (Conseil communautaire, Comité syndical...) DECIDE,

- D'adhérer au contrat pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL
- D'adhérer au contrat pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL /IRCANTEC (Temps non complet < 28 heures) et les agents contractuels de droit public :

ADOPTÉ :

- À l'unanimité des membres présents

06.11.2025 / N° 68-2 / 3 Domaine et patrimoine / 3.3 Locations
Tarifs à la nuitée gîtes Presbytère

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la révision des tarifs des gîtes ainsi présentée.
- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les dispositions liées à l'exécution de la présente délibération

06.11.2025 / N° 69-3 / 7 Finances / 7.5.6 Autres subventions
Subvention CCAS et écoles maternelle et élémentaire

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions ainsi présentées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

06.11.2025 / N° 70-4 / 7 Finances / 7.1 Décision budgétaire
DM2 – Budget principal

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la DM pour le budget principal ainsi présentée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

06.11.2025 / N° 71-5 / 7 Finances / 7.1 Décision budgétaire
DM3 – Budget annexe TVA

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la DM pour le budget annexe TVA ainsi présentée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

06.11.2025 / N° 72-6 / 3 Domaine et patrimoine / 3.3 Locations
Révision des loyers des bâtiments communaux

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la révision des locations ainsi présentée.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les dispositions liées à l'exécution de la présente délibération.

06.11.2025 / N° 73-7 / 7 Finances / 7.6.3 autres contributions
Cadeaux bénévoles de la bibliothèque et des gîtes

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition ainsi présentée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

09.10.2025 / N° 74-8 / 1. Commande publique / 1.7.4 Autres
Convention financière avec Hérault Énergies – Rajout de 18 points lumineux

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention financière n° CF-EP/2025/096 établie entre la commune de Claret et Hérault Énergies, relative au rajout de 18 points lumineux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué, à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier ;
- **AUTORISE** la dépense communale, correspondant à un reste à charge de 41 580,62 € HT, inscrite au budget communal sur le chapitre et l'article correspondants.